



Résidence secondaire à titre gratuit (Famille)

Par SBE

Bonsoir,

J'ai deux questions sur la fiscalité d'une résidence secondaire :

La 1^{ère} concerne la taxe d'habitation , je souhaite mettre ma maman à l'année dans cette petite maison car elle a une petite retraite ...Elle n'est pas imposable alors je voulais savoir si la taxe d'habitation pouvait être exonérée dans cette situation ?

La 2^{ème}, je souhaite lui proposer gratuitement sans loyer (prêt d'usage/ comodat) juste les frais de (chauffage/ elec / eau)...Comment je peux faire avec les impôts pour déduire une estimation des loyers à l'année afin d'avoir une imposition plus faible ?

D'avance merci pour votre aide.

SBE

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si ce logement devient la résidence principale de votre mère, il n'y a plus de taxe d'habitation due ni par elle ni par vous.

Si elle ne paye pas de loyer, il n'y a pas de revenu locatif à déclarer.

Par SBE

Oui effectivement cela pourrait être une très bonne solution. Pour ce qui est des impôts étant donné que je ne percevrai pas de loyer à l'année je dois pouvoir faire une estimation pour des loyers non perçus (location tiers) afin de réduire mon taux d'imposition ?

Cdt.

Par yapasdequoi

Non, vous ne réduirez pas votre imposition de cette façon.